

**Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire 2007 de l'APR-UQAM
tenue le 23 mai 2007, au local W-R520 de l'UQAM**

Présences : Robert V. Anderson, Guy Beaugrand-Champagne, René Bernèche, Denis Bertrand, Denise Daoust, Geneviève Delmas-Patterson, Albert Desbiens, Jean-Claude Dupuis, Louise Dupuy-Walker, Benoît Gendreau, Louis Gill, Guy Goulet, Nathalie Langevin, Jacques Lefebvre, Bernard Lefebvre, Renée Legris, Suzanne Lemerise, Monique Lemieux, Roch Meynard, Thérèse Nault, Yvon Pépin, Pierre G. Robineault, Fernande D. Rochon, Paul-Martel Roy, Bertin Trottier.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le président de l'APR
 - Vérification du quorum et constatation de la régularité de la convocation
 - Élection d'un président d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mai 2006
4. Informations
5. Rapports des dirigeants
 - 5.1 Rapport du président
 - 5.2 Rapport du secrétaire
 - 5.3 Rapport du trésorier
6. Rapports de comités, groupes de travail et initiatives endossées
 - 6.1 Dossier du Protocole
 - 6.2 Bulletin *Pour la suite du monde*
 - 6.3 Projet d'étude des débuts de l'UQAM
 - 6.4 Comité des activités sociales et culturelles (vidéo)
7. Résolutions statutaires
 - 7.1 Réception des rapports
 - 7.2 Ratification des actes posés par les dirigeants
 - 7.3 Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2007-08
 - 7.4 Établissement de la cotisation de membre pour l'exercice 2008-09
8. Recommandation du comité sur le Prix de reconnaissance APR-UQAM
9. Élection des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2007-08
10. Divers
 - 10.1 Relation entre la Caisse de la Culture et la Fondation de l'UQAM
 - 10.2 Missions d'enseignement de volontaires seniors

1. Ouverture de la séance

En l'absence du président de l'APR-UQAM, Philippe Barbaud, la présidence de l'Association est assumée par Louise Dupuy-Walker. Le quorum étant constaté et la convocation ayant été faite selon les règles, l'assemblée générale est ouverte à 10 h 20.

Jacques Lefebvre est désigné président de l'assemblée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour préparé par le conseil d'administration est proposé par Bertin Trottier, appuyé par Guy Goulet. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 17 mai 2005

Jacques Lefebvre demande qu'au point 5, le troisième paragraphe se lise comme suit :

Alfred Dubuc demande si les membres de l'APR-UQAM ne devraient pas faire partie de Synergies 50+. Jacques Lefebvre précise que cela n'a pas lieu d'être, *en particulier, selon lui, le président de l'APR-UQAM ne devrait pas siéger au CA de Synergies 50+*, il convient d'éviter la confusion.

Sur proposition de Denise Daoust, appuyée par Renée Legris, le procès-verbal tel que modifié est adopté à l'unanimité.

4. Informations

A propos du Centre d'aide pédagogique aux étudiants (CAPÉ), Monique Lemieux indique qu'il n'y a pas eu de suivi au cours de l'année écoulée, le contexte étant particulièrement difficile, car il n'y a pas eu d'appui de l'UQAM. Le projet est sur la glace.

Denis Bertrand mentionne que l'APR-UQAM est loin dans les préoccupations de la direction de l'UQAM en raison de la crise financière. On devrait s'impliquer pour aider au dénouement de la crise. Bertin Trottier, à la suite de l'invitation de la vice-rectrice à une rencontre pour les retraités, suggère qu'on pourrait en profiter pour montrer notre préoccupation vis-à-vis de la crise que vit l'UQAM.

5. Rapports des dirigeants

Les rapports des dirigeants ont été publiés dans de dernier numéro du bulletin *Pour la suite du monde*.

5.1 Le rapport du président ne fait l'objet d'aucun commentaire.

5.2 Yvon Pépin rapporte deux coquilles dans la publication de son rapport :

- Il faut lire Albert Desbiens et non Robert Desbiens
- La dernière ligne a sauté à l'impression, il faut donc ajouter : ...renseigner le conseil d'administration de l'APR-UQAM sur la structure de la Caisse et de ses avoirs.

Aucun autre commentaire de la part de l'assemblée.

5.3 Roch Meynard informe l'assemblée de la bonne santé des revenus et dépenses, avec un surplus anticipé pour l'année qui vient. Il en profite pour remercier Guy Goulet qui a bénévolement, encore cette année, fait la vérification des livres. Il fait lecture du rapport de vérification de Guy Goulet.

6. Rapports de comités, groupes de travail et initiatives endossées

6.1 Albert Desbiens se réfère au texte déposé en séance sur le Protocole d'entente entre l'APR-UQAM et l'UQAM. L'on doit faire un suivi serré pour que le protocole soit respecté et faire connaître son existence aux différents services de l'UQAM pour que ceux-ci offrent les services qu'on est en droit d'obtenir. Voir l'annexe 1.

6.2 Monique Lemieux, responsable du bulletin *Pour la suite du monde*, annonce qu'elle quitte la direction du Bulletin. Louise Dupuy-Walker remercie chaleureusement Monique Lemieux pour son professionnalisme et son travail, qui fut très apprécié de tous.

- 6.3 Denis Bertrand commente son projet de publication d'une étude sur les débuts de l'UQAM. L'Université n'offre plus aucun support financier au projet, mais souhaite une participation dans le cadre des fêtes du 40^e anniversaire de l'UQAM. Ainsi, le projet d'un encart dans le journal *L'UQAM* est abandonné, car trop onéreux à publier. Le comité travaille de concert avec Yves Gingras sur un livre qui couvrirait les années 1967 à 1971. Les membres du comité sont : Denis Bertrand, Pierre-Yves Paradis, Robert Comeau, Yvon Lussier, Gilles Piédalue et Suzanne Lemerise.
- 6.4 Louise Dupuy-Walker présente une vidéo rappelant les activités qui se sont déroulées durant l'année 2006-2007. Celle-ci indique qu'elle quitte la responsabilité de Comité des activités sociales et culturelles.

À la suite des départs de Monique Lemieux et de Louise Dupuy-Walker, l'assemblée présente ses remerciements les plus sincères pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années à la tête de ces deux comités.

D'autre part, il est proposé par Renée Legris, appuyé par Bertin Trottier, que l'on félicite les membres du conseil d'administration et les autres membres associés pour l'excellence de leur travail de gestion au cours de la dernière année. Adopté à l'unanimité.

7. Résolutions statutaires

7.1 Réception des rapports

Résolution ag07-01

Attendu le dépôt des rapports du président, du secrétaire et du trésorier, publiés dans la livraison n^o 38 du Bulletin;

Attendu les précisions fournies en séance;

Il est résolu de recevoir les rapports des dirigeants de l'Association pour l'exercice 2006-2007.

Proposé par Fernande D. Rochon, appuyée par Nathalie Langevin. Adopté à l'unanimité.

7.2 Ratification des actes posés par les dirigeants

Résolution ag07-02

Attendu les décisions prises par le conseil d'administration dans l'exercice ordinaire de ses fonctions pendant l'exercice 2006-2007, telles que consignées dans les procès-verbaux des réunions dûment versés aux archives de l'Association et sur le site Web de l'Association;

Attendu les précisions fournies en séance;

Il est résolu de ratifier les décisions prises par le Conseil d'administration de l'Association dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice 2006-2007.

Proposé par Renée Legris, appuyée par Guy Goulet. Adopté à l'unanimité.

7.3 Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2007-08

Résolution ag07-03

Attendu les prévisions budgétaires de l'exercice 2007-2008 publiées dans le Bulletin n^o 38;

Attendu les précisions fournies en séance;

Il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'Association pour l'exercice 2007-2008 telles que soumises par le trésorier (document **APR-08c** 2007-2008 2007 04 30).

Proposé par Suzanne Lemerise, appuyée par Fernande D. Rochon. Adopté à l'unanimité.

7.4 Établissement de la cotisation de membre pour l'exercice 2008-09

Résolution as07-04

Attendu les états financiers de l'exercice 2006-2007 publiés dans la livraison n^o 38 du Bulletin;

Attendu les précisions fournies en séance;

Attendu que la grille de cotisation pour l'exercice 2007-2008 avait été établie lors de la dernière assemblée générale à 35 \$ pour les membres ordinaires et à 20 \$ pour les retraités de janvier;

Il est résolu d'adopter la grille de cotisations suivante pour l'exercice 2008-2009 :

Membres ordinaires : 35 \$

Retraités de janvier : 20 \$

Proposé par Nathalie Langevin, appuyée par Robert V. Anderson. Adopté à l'unanimité.

8. Recommandation du comité sur le Prix de reconnaissance APR-UQAM

Denis Bertrand rappelle que l'an dernier, le conseil d'administration voulait faire abolir la remise de prix de reconnaissance, mais que l'assemblée générale s'est objecté. C'est ainsi qu'un comité a été formé (Rachel Desrosiers, Nathalie Langevin, Philippe Barbaud, Denis Bertrand) et que le CA s'est penché de nouveau sur la question, ce qui a conduit au projet de résolution suivant, publié dans Bulletin n° 38 :

Attendu la proposition votée par l'AG de l'APR-UQAM en 2006;

Attendu des discussion en comité de travail;

Le comité recommande :

1. Que tout membre de l'APR-UQAM, appuyé par un autre membre, puisse présenter par écrit une proposition au conseil d'administration de l'APR-UQAM demandant d'accorder à un professeur retraité de l'UQAM un prix de reconnaissance de l'APR-UQAM pour sa contribution exceptionnelle, en tant que retraité, à la vie économique, sociale, culturelle ou autre;
2. Que l'annonce de cette politique soit diffusée dans le bulletin *Pour la suite du monde* au moins une fois par année, à l'automne;
3. Que le conseil d'administration étudie toute demande d'octroi d'un prix de reconnaissance et présente sa recommandation, s'il y a lieu, à l'assemblée générale annuelle de l'APR-UQAM;
4. Que la décision d'accorder un prix de reconnaissance soit prise, sur recommandation du conseil d'administration, par l'assemblée générale des membres;
5. Que le prix soit remis à l'occasion d'un événement particulier ou, au plus tard, à la prochaine assemblée générale qui suit sa décision de procéder à l'octroi d'un tel prix.

Le vote étant demandé : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Élection des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2007-2008

Un appel de candidatures est lancé auprès des membres de l'assemblée.

Résolution ag07-05

Attendu les candidatures soumises et appuyées en séance;

Attendu que le nombre de mises en nomination est inférieur au nombre des postes à combler;

Il est résolu que les personnes suivantes constituent le conseil d'administration de l'APR-UQAM pour l'exercice 2007-2008 et qu'elles cooptent une autre personne pour combler le poste restant :

Robert V. Anderson
Philippe Barbaud
Denis Bertrand
Albert Desbiens
Roch Meynard
Yvon Pépin

Proposé par Benoît Gendreau, appuyé par Bernard Lefebvre. Adopté à l'unanimité.

10. Divers

10.1 Relation entre la Caisse de la Culture et la Fondation de l'UQAM

En tant que représentant de l'APR-UQAM au Comité de gestion de la Caisse d'économie de la Culture à l'UQAM, Bertin Trottier rappelle d'abord aux membres de l'assemblée que la Caisse de l'UQAM célébrera son 10^e anniversaire le 22 octobre 2007. Il fait état d'une rencontre que monsieur Claude Demers, le nouveau directeur de la Caisse de la Culture, a eue le 14 mars dernier avec le comité exécutif de l'APR-UQAM et son représentant au Comité de gestion. Cette rencontre fait partie d'une démarche pour informer les sept regroupements syndicaux et associatifs qui ont fondé la Caisse de l'UQAM des services financiers que celle-ci peut offrir à leurs membres respectifs.

Bertin Trottier rappelle quelques données que l'on peut retrouver dans un bref article paru dans le numéro 38 du bulletin *Pour la suite du monde* (mai 2007), notamment que, en novembre 2006, l'actif à l'UQAM s'élevait à 18 millions \$ et son volume d'affaires, à 30 millions \$. De plus, grâce à son remarquable taux de croissance annuel et au transfert du compte courant ainsi que de dépôts à terme à hauteur de 4 millions \$ de la Fondation UQAM vers la Caisse de l'UQAM, l'actif de cette dernière frôlera les 30 millions \$ à la fin de 2007.

En terminant, Bertin Trottier formule un souhait : s'il surgit des projets répondant simultanément aux objectifs de l'UQAM, de la Fondation UQAM et de l'APR-UQAM, que le comité exécutif de l'APR-UQAM soit autorisé à les examiner pour s'assurer que tel est bien le cas et s'il le juge à propos, d'y donner son appui en attendant d'avoir fait rapport à notre assemblée générale.

10.2 Missions d'enseignement de volontaires seniors

Une demande a été acheminée à tous par courriel concernant la mission d'enseignement de volontaires seniors. Guy Goulet explique les actions entourant le Consortium du Pacifique. Il suggère de le contacter si des projets ou des informations ont besoin de son aide.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée annuelle est levée à 12h.

NOTE – Ce procès-verbal ne sera formellement adopté qu'à l'assemblée générale 2008.

Annexe 1

Rapport du responsable du protocole

Au niveau du protocole les acquis demeurent. Le protocole tel que conclu est respecté dans ses paramètres généraux.

Comme en font foi les procès-verbaux de nos réunions de la dernière année, le conseil a néanmoins été actif dans ce dossier. Dès l'automne, Philippe Barbaud et moi-même avons rencontré la vice-rectrice Ginette Legault à ce sujet. La rencontre s'avéra prometteuse et marquée par une volonté manifeste de collaboration. Plusieurs dossiers furent examinés dont celui des possibles voies de collaboration entre les professeures et professeurs retraités et les recrues de l'UQAM et plus particulièrement la question de l'encadrement des étudiants de maîtrise et de doctorat par les professeures et professeurs retraités. Il fut convenu, compte tenu de la négociation (SPUQ – UQAM) qui s'engageait et de la récente modification du Règlement no 8, deux éléments inévitablement rattachés à cette question, qu'il faudrait contacter le SPUQ à ce sujet. Au cours de la période des Fêtes un premier contact permit de croire à une réaction positive du SPUQ qui depuis s'est refroidie.

En janvier et février nous avons formulé quelques changements proposés à la lettre d'entente no 1 et au Règlement no 8 que nous nous apprêtons à présenter au SPUQ. Il fut malheureusement impossible de se réunir à cause des exigences des négociations, des nombreux conseils syndicaux, des voyages, des élections etc.

A sa dernière réunion le conseil de l'APR a décidé de remettre à plus tard l'invitation qui sera faite à l'exécutif du SPUQ de venir discuter de ces différents sujets.

Albert Desbiens